

Compte-rendu du Conseil d'École du mardi 17 mars 2015

Le Conseil d'École s'est réuni le mardi 17 mars à 18h30, en présence de M. VIGNON (Maire), de Mme CORRE (Adjointe aux affaires scolaires), de M. Le MENS (Adjoint aux travaux), de M. GAUDIN (DDEN) de Claudine AUTRET, employée communale, des enseignants et des parents d'élèves élus. Sont excusées : Mmes BEAUGENDRE, BERNIER et POULMARCH (Enseignantes)

1- Budget primitif :

Voici le détail des demandes adressées au Conseil Municipal par le Conseil des Maîtres avant le vote du budget :

* **Fonctionnement** (fournitures diverses, manuels, papier pour photocopieur,...) : **13 500 €** demandés (comme l'an dernier)

* **Investissement** : **5 600 €** demandés, hors travaux d'étanchéité du mur du fond de la classe de CE1, des travaux de fixation et de pose de câblage à prévoir pour 3 vidéoprojecteurs fixes dans les 3 classes de Cycle 3 et de réparations diverses.

Un classement des priorités a été établi par le directeur et transmis en mairie avant le Conseil.

Ont été demandés pour cette année :

3 vidéoprojecteurs, 1 ordinateur portable dédié, des tables et des chaises d'élèves, 2 tableaux, des meubles et jeux pour la maternelle et une imprimante laser.

* **Subventions diverses** :

Voyage des CM2 en Vendée (1 200 €), Classe de mer des CM1 (500 €), Transports divers (1 500 €) : **3 200 €** (identique à l'année passée)

2- Rythmes scolaires et TAP (bilan à mi-parcours) :

Les activités réalisées durant cette première moitié de l'année scolaire ont été les suivantes :

Elémentaires : Biodiversité, Hand-ball, Théâtre, Echecs, Arts Plastiques, Le monde maritime, La vie en breton

Maternelles : Jeux et Activités Ludiques, Arts aborigènes-crétifs, Lectures créatives, Atelier cuisine.

Nous avons eu peu ou pas de retour de la part des parents : ils nous font confiance, ont l'air satisfaits de la qualité des animations, ont bénéficié d'une bonne information et présentation des TAP.

Un bémol, tout de même : le fait de ne pas pouvoir choisir son activité à chaque période, mais la constitution des groupes est tellement fastidieuse et soumise à une réponse dans les temps de toutes les familles (ce qui n'est pas toujours le cas !), que la municipalité a opté pour une répartition imposée, en essayant quand même de faire tourner les élèves, de manière à ce qu'ils fassent un maximum d'activités diverses!

Pour l'an prochain, le projet d'organisation restera sans doute le même, au niveau des horaires et des animateurs, en revanche, une participation pourrait être demandée aux familles afin de pouvoir financer les animations et conserver ainsi leur qualité ! La municipalité et le comité de pilotage ont imaginé une somme de 2 € par semaine (72 €/enfant pour l'année scolaire), en prenant pour référence le prix de l'heure de garderie (2,16 €) alors que pour les TAP, il s'agit d'1h30. Ceci doit être présenté au Conseil d'école, puis voté par le Conseil municipal et enfin transmis à la DSDEN avant le 3 avril pour validation.

3- Questions diverses :

* Conseil d'enfants (Voir compte-rendu affiché)

Devant les problèmes de discipline rencontrés avec certains élèves (notamment en CM2), le directeur va demander à tous les personnels (éducation nationale et municipaux) de resserrer la surveillance dans la cour élémentaire durant les récréations et surtout l'interclasse de midi, où les dérapages ont l'air plus importants, ainsi que sur les temps de TAP (16h à 16h30).

* ONF (Office National des Forêts) : une technicienne de cet organisme se propose d'intervenir auprès des classes qui le souhaitent afin de leur faire reconnaître les différentes essences d'arbres sur un site bien précis de la commune.

* Recrutement d'un nouveau CAE : en remplacement d'une employée ayant présenté récemment sa démission, une nouvelle personne a été embauchée et devrait démarrer le lundi 23 mars prochain.

* Piscine: actuellement, les CE2 et CM1 bénéficient de l'activité piscine. Un parent évoque la possibilité de faire participer les CP l'an prochain. Le problème rencontré actuellement et depuis de nombreuses années concerne les accompagnateurs agréés qui sont en nombre insuffisant pour encadrer une classe de 29 élèves (ce qui sera encore le cas l'an prochain). Les années durant lesquelles les CP ont fréquenté la piscine, beaucoup de séances ont été annulées en raison d'un nombre insuffisant de parents agréés, ce qui n'est pas satisfaisant pour la progression de l'activité.

Prochain Conseil d'École : Mardi 16 juin 2015